



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 MAI 2012**

PRESENTS : M. R. HUGON, Président  
Mme I. GIANNATTASIO, Vice-Présidente  
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

Mmes M. CALAME, M. GOSSAUER, T. MARET, V. MORON,  
J. NOVERRAZ et A.-M. PUTTON  
MM. R. BONO, C. BRUHIN, B. SCHOPFER et B. VIRET

M. R. GUNTER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. P. BOUVIER, Adjoint

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2012**

Moyennant deux rectifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Mme Maret** rejoint la séance à 20h05.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Projet de barrage de Conflan**

**M. Gunter** rappelle que la commune de Chancy fait partie du comité de pilotage (COFIL) pour l'étude de faisabilité environnementale du projet de barrage de Conflan. La dernière réunion du COFIL a eu lieu le 3 mai dernier à Chancy et une délégation de l'Office fédéral de l'environnement, composée de quatre personnes, est venue sur place afin de visiter le futur site du barrage. La suite de la procédure sera la suivante : transmission du rapport de faisabilité environnementale au Conseil d'Etat dans le courant du mois de mai pour approbation, puis envoi à l'Office fédéral de l'énergie, ainsi qu'à l'Office fédéral de l'environnement, pour préavis. Dans leur planning, les SIG étaient très optimistes en fixant la mise en production pour 2018, car les délais seront nettement prolongés. De plus, étant donné que ce projet est franco-suisse, il nécessitera une collaboration avec la France. **M. Gunter** ajoute que la commune faisant partie du COFIL, cela lui permet d'émettre ses remarques au fur et à mesure de l'avancement du dossier, en espérant qu'elles seront prises en considération.

**b) Coopérative Insula Champlong / PLQ route de Bellegarde - chemin des Courtes et Raclerets - Champlong**

**M. Gunter** indique que la commune va devoir prendre une décision rapidement par rapport à l'acquisition de parts sociales pour les appartements de la Coopérative Insula Champlong. Le coût de ces parts est d'environ Fr. 5'530.- par pièce, soit Fr. 16'590.- l'appartement de trois pièces. C'est pourquoi, l'Exécutif propose d'acheter trois ou quatre appartements, soit deux ou trois de trois pièces et éventuellement un de cinq ou six pièces, dans le premier bâtiment n° C situé au bord de la route de Champlong. L'idée de l'Exécutif est d'acquérir par la suite également des parts sociales dans les futures constructions au chemin des Raclerets (LUP) et pour lesquelles une nouvelle coopérative sera créée, la Coopérative Insula Raclerets.

**M. Gunter** propose donc de présenter un projet de délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal mentionnant le montant équivalent au nombre de parts sociales, soit entre Fr. 66'000.- et Fr. 85'000.- environ. La dépense sera financée par les liquidités communales et comptabilisée dans le patrimoine financier.

En ce qui concerne les immeubles route de Bellegarde – chemin des Courtes, **M. Gunter** informe que la séance prévue réunissant la commune, les promoteurs, l'architecte et l'Office du logement n'a toujours pas été fixée. Toutefois, l'architecte, M. Leopizzo, lui a fait savoir que les prix ont été finalisés en accord avec l'Office du logement. **M. Gunter** lui a rappelé que s'il souhaitait une réponse rapidement de la part de la commune, il était nécessaire que cette séance ait lieu prochainement. En effet, la commune devra ensuite entamer les démarches auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par rapport au fonds LUP qui pourrait être mis à disposition pour l'acquisition d'un bâtiment.

**M. Beuchat** ajoute qu'il est prévu dans ce bâtiment uniquement des logements de quatre et cinq pièces. C'est pourquoi, l'Exécutif, sur proposition de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, conseille d'acquérir au chemin de Champlong des parts sociales pour des trois et six pièces afin de compléter l'offre de logements. De plus, il ne semble pas judicieux, pour trois motifs, d'acquérir trop de parts dans la Coopérative Insula Champlong :

- 1) Une seconde coopérative sera créée pour les bâtiments LUP de la seconde étape du PLQ Raclerets-Champlong, qui débutera vraisemblablement d'ici un ou deux ans. La commune aura donc à nouveau la possibilité d'acquérir des parts sociales dans cette seconde coopérative.
- 2) En devenant coopérateur dans les deux coopératives, la commune fera partie de leurs conseils d'administration, ainsi que de la commission d'attribution des logements : elle aura donc son mot à dire sur le choix des futurs coopérateurs.
- 3) En tant que coopérateur, la commune est responsable si un locataire ne règle pas son loyer. Cela constitue un risque pour les finances communales ; risque qui demeure limité si la commune ne possède qu'un petit nombre de parts sociales.

**Mme Calame** demande si l'immeuble que la commune envisage d'acquérir est en coopérative.

**M. Beuchat** répond par la négative.

**Mme Calame** se pose donc la question de savoir quel serait l'avantage d'acquérir un bâtiment LUP non coopératif.

**M. Beuchat** explique que la commune serait propriétaire d'un bâtiment LUP régit par des loyers fixés par l'Office du logement et que de ce fait, il n'y aurait pas de spéculation.

**M. le Président** ajoute que si l'achat du bâtiment est financé par le fonds LUP, la commune ne prend pas de risque, même si les loyers ne sont pas élevés. En ce qui concerne les parts sociales, celles-ci peuvent être revendues dans le cadre de la coopérative.

**M. Bono** indique que l'acquisition de parts sociales équivaldrait à un investissement relativement modeste. Il rappelle que le but principal est de donner aux jeunes souhaitant rester dans la

commune la possibilité de trouver un appartement et également aux Aînés de trouver un autre logement tout en restant dans le village. Pour autant, bien entendu, que ces personnes entrent dans les barèmes établis par l'Office du logement.

**M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur la proposition d'acquérir des parts sociales pour des appartements de la Coopérative Insula Champlong entre Fr. 66'000.- et Fr. 85'000.-.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### c) Burkina Faso

Suite à l'assemblée générale de l'Association pour le Burkina qui s'est tenue le 19 avril dernier, **M. Gunter** a le plaisir d'annoncer que la soirée de soutien pour le centre de formation a rapporté un bénéfice remarquable de Fr. 15'000.-. Cette somme est destinée à la construction d'un château d'eau muni d'une pompe solaire, afin de permettre l'arrosage des cultures principalement destinées à la cantine du centre.

**M. Schopfer** demande si cette somme est suffisante pour réaliser entièrement le château d'eau.

**M. Gunter** répond qu'ils ne savent pas pour l'instant si le montant récolté sera suffisant, mais en principe cela devrait être le cas. **M. Lädermann**, Président de l'Association, est en contact à ce sujet avec différentes organisations, dont l'une est basée à Ouagadougou spécialisée dans les technologies solaires.

**M. Schopfer** annonce qu'il travaille dans une fondation et aurait la possibilité de donner un petit coup de pouce en allouant une certaine somme.

**M. Gunter** lui répond que toute somme est la bienvenue ! En effet, le centre de formation a également d'autres besoins, comme par exemple la construction d'un hangar agricole. Toutefois, la priorité reste l'arrosage des cultures afin d'obtenir une récolte suffisante pour alimenter la cantine toute l'année. **M. Gunter** propose à **M. Schopfer** de le mettre en contact avec **M. Lädermann**.

**M. Bono** rappelle que les communes de la Champagne versent chaque année une subvention et **M. Gunter** ajoute que celle-ci est utilisée pour l'infrastructure du centre, comme par exemple le salaire des enseignants.

#### d) Travaux route de Bellegarde

**M. Beuchat** annonce que les travaux de la route de Bellegarde seront terminés la semaine prochaine. Il rappelle que la fouille concernant le changement des canalisations des SIG devait traverser le giratoire. Toutefois, étant donné l'étroitesse de la chaussée, il a été décidé de poser les conduites sous le trottoir.

**Mme Giannattasio** demande s'il est prévu à l'entrée du village, dans un sens ou dans l'autre, l'installation d'un panneau de priorité ?

**M. Beuchat** se renseignera à ce sujet.

**Mme Moron** fait remarquer que plusieurs personnes ont constaté un ralentissement du flux de la circulation en sortant du village, ce qui n'est absolument pas le cas à l'entrée. Le but était de ralentir les véhicules et en fin de compte l'effet est inverse.

Comme discuté lors de la dernière séance, **M. Beuchat** rappelle qu'après la réalisation du marquage, la chaussée sera optiquement plus étroite. En effet, il n'est pas possible de faire plus physiquement. Par la suite, des contrôles radar seront effectués pour se rendre compte si les nouveaux aménagements sont efficaces.

En réponse à une question, **M. Beuchat** indique que des bandes cyclables sont prévues des deux côtés de la chaussée jusqu'à la hauteur de la Coopérative de Champlong. Il ajoute qu'il est nécessaire de conserver un gabarit minimum pour les bus et les engins agricoles.

**e) Réaménagement de l'espace cuisine et buvette de la salle communale**

**M. Bouvier** informe que les travaux devraient débuter dès le 2 août prochain. La commission des bâtiments et travaux se réunira à la mi-juin.

**f) Projection en avant-première du film « Far West »**

**M. Bouvier** remercie et félicite tous les membres de la commission des relations publiques et de la communication, ainsi que toutes celles et ceux qui ont travaillé à l'organisation de cette soirée très sympathique qui a rencontré un très grand succès. En effet, environ 250 personnes étaient présentes lors de la projection du film.

**Mme Calame** a été touchée par les discussions qui ont eu lieu après la projection et par l'intérêt des chancynois pour le domaine culturel. De ce fait, la commission discutera sur la manière d'envisager un suivi, car il y a une vraie demande.

**Mme Putton** indique qu'un bulletin pour commander le DVD du film, qui devrait paraître au début de l'été, sera inséré dans le prochain ChancYlien.

#### **4. RAPPORT DE COMMISSION**

**a) Rapport de la commission des finances du 26 avril 2012**

**M. le Président** passe la parole à **M. Bono**, Président de la commission des finances.

**M. Bono** indique que les membres de la commission approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 à l'unanimité.

**M. Gunter** rappelle que le résultat des comptes 2011 a permis de proposer le solde de l'amortissement du collecteur Grande-Cour, ce qui permettra un allègement du budget pour les années à venir. En effet, la loi prévoit un amortissement sur 30 ans au lieu de 40 ans pour certains ouvrages. Toutefois, l'année 2012 sera certainement différente, étant donné que les dernières estimations reçues présentent des chiffres à la baisse pour les PP par rapport au budget établi. C'est pourquoi, **M. Gunter** pense qu'il faudra être extrêmement prudent cette année en reportant éventuellement certaines dépenses au budget 2013.

**Mme Maret** demande des explications sur le dépassement du compte n° 0500.304.00.

**M. Bono** explique qu'il s'agit d'un rappel de cotisations comptabilisé uniquement en 2011 suite à la modification du pourcentage de travail d'une employée.

#### **5. PROJETS DE DELIBERATIONS**

**a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011**

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

**b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir**

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

**c) Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la création de déchetteries et de points de récupération**

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Beuchat** explique qu'un crédit d'engagement de Fr. 580'000.-, destiné aux travaux relatifs à la création de déchetteries et de points de récupération a été voté par le Conseil municipal le 11 novembre 2008 et que le total des dépenses se montent à Fr. 639'602.79. Toutefois, une somme de Fr. 9'835.- figure dans les recettes d'investissements en 2009 pour la participation du Fonds cantonal de gestion des déchets. En 2010, les recettes présentent Fr. 1'116.- pour une nouvelle participation dudit Fonds et Fr. 49'580.- correspondant à la participation de Bucher & Moret (copropriété Raclerets) pour l'installation de trois containers enterrés. Après déduction de ces trois montants, la dépense nette s'élève à Fr. 579'071.79. Il est malgré tout nécessaire de voter une délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la création des déchetteries pour une somme de Fr. 59'602.79. En effet, il n'est pas possible de comptabiliser ces recettes en déduction du compte des dépenses. Toutefois, l'amortissement sera calculé sur la dépense nette.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

**6. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012 AU 31 MAI 2013**

**Mme Herzig** propose la candidature de **Mme Giannattasio** pour le poste de Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Giannattasio** est élue Présidente du Conseil municipal par 12 oui et 1 abstention. Il est pris acte de cette élection.

**Mme Putton** propose la candidature de **Mme Moron** pour le poste de Vice-Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Moron** est élue Vice-Présidente du Conseil municipal par 12 oui et 1 abstention. Il est pris acte de cette élection.

**Mme Herzig** propose sa candidature pour le poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Herzig** est élue Secrétaire par 12 oui et 1 abstention. Il est pris acte de cette élection.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**Mme Maret** informe que la commission des affaires sociales, sports et loisirs se réunira le 22 mai prochain. Elle ajoute que lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle avait fait part de son étonnement sur le fait de rencontrer un agent de la société de sécurité Safety-Management qui verbalisait des véhicules parkés sur les places visiteurs situées devant l'immeuble de la coopérative de Champlong dans la nuit du 13 au 14 avril. Lors de la lecture du rapport de l'agent pour cette même nuit, elle a constaté que le mandat de la patrouille dans le village s'est effectué de 23h56 à 00h56, soit dans le même laps de temps que la verbalisation desdites places visiteurs. Elle ajoute que l'agent est resté 5 minutes dans la voiture et 20 minutes sur le parking alors que le rapport indique dans cette tranche d'heure la patrouille dans le village.

**M. Gunter** propose de convier les responsables de Safety-Management, soit MM. Siegrist et Widmer, à la séance de commission afin que toutes les questions souhaitées puissent leur être posées. Il rappelle que les commissaires prendront connaissance des rapports afin d'en discuter et de faire leur propre analyse. A la lecture du bilan, la commune pourra décider de la suite à donner au contrat.

**M. Beuchat** suggère que le bilan soit transmis aux membres du Conseil municipal pour la séance du mois de septembre afin d'inscrire la somme adéquate au budget 2013.

### b) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Putton** informe que le délai pour la remise des articles du ChancYlien est fixé au 30 mai. En ce qui concerne la soirée de projection en avant-première du film « Far West », elle remercie, au nom de la commission, les membres de l'Exécutif, Mme Spencer et les Conseillères et Conseillers municipaux venus en renfort. La soirée a eu un énorme succès et 80 DVD ont été commandés sur place. Elle félicite **Mme Calame**, ainsi que toute l'équipe du film.

**M. Bono** fait remarquer que la plus grande partie des personnes a joué le jeu en commandant les DVD au prix de soutien de Fr. 20.- au lieu du prix normal de Fr. 10.-.

**Mme Calame** a l'idée d'ouvrir une discussion à Chancy sur l'avenir du village. Il est apparu aussi, compte tenu de l'implication notamment des Maires de Valleiry et Pougny qui ont assisté à la soirée, que ce film pourrait servir à unir les efforts de petites communes périphériques afin d'agir ensemble pour définir des objectifs communs. **Mme Calame** informe que le Maire de Valleiry a décidé d'organiser un visionnement du film dans sa commune réunissant les autorités des communes frontalières françaises. De plus, la commission prévoit une projection en octobre à l'intention des communes suisses de la région, voire d'autres communes frontalières, afin d'engager des discussions.

**Mme Putton** ajoute que l'idée de cette soirée est d'organiser une table ronde réunissant des journalistes, des politiques, etc.

**Mme Calame** indique que toute idée sera la bienvenue. En effet, beaucoup de travail a été fourni et elle pense qu'il faut profiter de l'enthousiasme que ce film suscite pour obtenir par la suite des résultats. Elle ajoute toutefois qu'un déficit d'environ Fr. 10'000.- devra être comblé. Le bénéfice de la soirée, soit Fr. 400.-, sera utilisé pour la participation à l'édition du DVD.

S'ensuit une discussion concernant la problématique de trouver des sponsors. **M. Gunter** conclut en annonçant qu'étant donné les réactions positives engendrées par ce film, il lui semblerait normal que la commune aide à combler le déficit. Toutefois, il demande à **Mme Calame** que des chiffres précis soient communiqués au début de mois de septembre afin d'inscrire éventuellement une somme au budget 2013.

**Mme Calame** fera le nécessaire dans ce sens.

#### c) Chemin des Raclerets

**Mme Giannattasio**, habitante du chemin des Raclerets, informe que la zone 20 dans ledit chemin n'est absolument pas respectée. De ce fait, chacun fait sa propre police et il arrive même que des voitures soient parquées perpendiculairement afin de ralentir le trafic. Bref, cela devient une zone de non-droit catastrophique.

**M. Beuchat** propose que la commission de la circulation et sécurité routière se réunisse afin d'en discuter, tout en sachant qu'il s'agit d'une phase transitoire de chantier et qu'il n'est donc pas possible d'aménager actuellement ce chemin de manière définitive.

A la suite de ces deux interventions, plusieurs idées sont émises. C'est pourquoi, **M. Bono** propose que les Conseillers municipaux fassent parvenir leurs commentaires au Président de la commission afin de les intégrer à la discussion qui aura lieu.

#### d) Visite de la commune

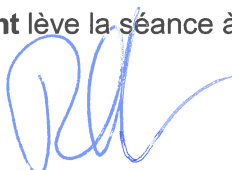
**M. le Président** suggère qu'une visite des différents locaux et sites de la commune soit organisée à l'intention des membres du Conseil municipal un samedi matin courant septembre ou octobre.

**M. Gunter** en prend note.

#### e) Sortie du Conseil municipal

**M. le Président** propose de retenir la date du 15 ou 22 septembre pour la sortie du Conseil municipal. Toute idée sera la bienvenue et pourra être communiquée à lui-même ou à **Mme Giannattasio**.

**M. le Président** lève la séance à 21h40.



Le Président du Conseil municipal  
Reynald Hugon



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire communale  
Anouk Spencer

